

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

LE 19 MARS 2014

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web www.sedar.com, le site Web de la Société au www.powerfinancial.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de

financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (les états financiers consolidés de 2013 ou les états financiers); les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs (le référentiel comptable antérieur).

APERÇU

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation donnant le contrôle dans Pargesa.

Lifeco (TSX : GWO) et IGM (TSX : IGM) sont des sociétés ouvertes cotées à la Bourse de Toronto ; Pargesa est une société ouverte cotée à la Bourse suisse (SIX : PARG).

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2013, 67,0 % et 4,0 %, respectivement, des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondaient à environ 65,0 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Au 31 décembre 2013, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient 58,6 % et 3,6 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

Le 18 juillet 2013, Lifeco a conclu l'acquisition d'Irish Life pour une contrepartie de 1,3 G€. Établie en 1939, Irish Life est le plus important fournisseur de régimes de retraite et d'assurance-vie et gestionnaire de placements en Irlande.

La transaction a été financée par le produit net de l'émission par Lifeco de reçus de souscription d'environ 1,25 G\$, réalisée le 12 mars 2013. La Société a souscrit pour 550 M\$ de ces reçus. Le 18 juillet 2013, à la conclusion de l'acquisition d'Irish Life, les 48 660 000 reçus de souscription ont été automatiquement échangés pour des actions ordinaires de Lifeco, à raison de un reçu de souscription pour une action ordinaire.

Le 18 avril 2013, Lifeco a émis des obligations de 10 ans libellées en euros pour un montant de 500 M€, lesquelles sont assorties d'un coupon annuel de 2,50 %. Les obligations, qui ont reçu une notation de A+ de Standard & Poor's Ratings Services, sont inscrites à la cote de l'Irish Stock Exchange. L'émission de titres de créance libellés en euros offre une couverture naturelle à une partie du montant net de l'investissement de Lifeco dans des établissements à l'étranger libellés en euros.

Le prix d'acquisition de 1,3 G€ a été entièrement affecté aux actifs et aux passifs d'Irish Life, en fonction essentiellement de leur juste valeur à la date de l'acquisition, soit le 18 juillet 2013. Au 31 décembre 2013, l'évaluation des

actifs acquis et des passifs repris était essentiellement achevée. L'excédent de 378 M\$ du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis a été affecté au goodwill.

D'un coût total de 60 M€, l'intégration des activités progresse bien et demeure sur la voie de créer des synergies de coûts de 40 M€ annuellement.

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère, de Belgique, détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 55,6 % dans Pargesa au 31 décembre 2013, ce qui représentait 75,4 % des droits de vote de cette société.

Pargesa détient des participations dans de grandes entreprises européennes par l'intermédiaire de sa société de portefeuille affiliée belge, GBL, cotée à la Bourse de Bruxelles (BEL20 : GBLB). Au 31 décembre 2013, Pargesa détenait une participation de 50 % dans GBL, laquelle représentait 52 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de Pargesa comprenait principalement des placements dans Imerys (produits minéraux industriels) ; Lafarge (ciment, granulats et béton) ; Total (pétrole, gaz et énergies de remplacement) ; GDF Suez (électricité, gaz naturel et services énergétiques et environnementaux) ; Suez Environnement (services liés à la gestion de l'eau et des déchets) ; Pernod Ricard (vins et spiritueux) ; ainsi que SGS (contrôle, vérification et certification).

Depuis 2012, en plus de ses participations stratégiques, qui continueront de former la majeure partie du portefeuille, GBL a entrepris de développer au fil du temps :

- [i] un portefeuille de type incubateur composé de participations dans un nombre restreint de sociétés cotées et non cotées en Bourse. La taille des participations serait plus petite que celle des participations stratégiques ;
- [ii] des placements dans des fonds de capital-investissement et d'autres fonds pour lesquels GBL agit à titre d'investisseur-phare.

D'autres renseignements sur GBL sont disponibles sur le site Web de GBL (www.gbl.be).

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de 2013 de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Lifeco et IGM sont sous le contrôle de la Financière Power et leurs états financiers sont consolidés avec ceux de la Financière Power. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales en exploitation comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique (la consolidation d'états financiers consiste à ajouter, ligne par ligne, les différentes composantes des états financiers de la Financière Power [la société mère] ainsi que de Lifeco et d'IGM [ses filiales] et à éliminer les soldes et les transactions interentreprises).

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Le seul placement de Parjointco est sa participation lui donnant le contrôle conjoint dans Pargesa. La Financière Power utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser l'investissement dans Parjointco, puisque la Société exerce un contrôle conjoint sur ses activités pertinentes. La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction de toute modification survenant après l'acquisition à l'égard de la quote-part revenant à l'investisseur de l'actif net de l'entité détenue (fonds propres attribuables aux actionnaires). Le résultat

net de l'investisseur comprend la quote-part lui revenant du résultat net de l'entité détenue, et les autres éléments du bénéfice global de l'investisseur comprennent la quote-part lui revenant des autres éléments du bénéfice global de l'entité détenue.

Tel qu'il est décrit précédemment, le portefeuille de Pargesa est composé principalement de participations dans Imerys, Lafarge, Total, GDF Suez, Suez Environnement, Pernod Ricard et SGS, qui sont toutes détenues par l'entremise de GBL. Les états financiers de GBL sont consolidés dans les états financiers de Pargesa.

- > GBL détient une participation de 56,2 % lui assurant le contrôle d'Imerys et, par conséquent, elle consolide les états financiers d'Imerys avec les siens.
- > Lafarge, sur laquelle GBL exerce une influence notable en raison de la participation de 21 % qu'elle détient, est comptabilisée par GBL selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, l'apport de Lafarge au bénéfice de GBL correspond à la quote-part du bénéfice net de Lafarge revenant à GBL.
- > Les placements en portefeuille dans lesquels GBL détient une participation de moins de 20 % comprennent Total, GDF Suez, Suez Environnement, Pernod Ricard et SGS, lesquels sont classés à des fins de comptabilisation comme des placements disponibles à la vente.

Le tableau suivant présente la comptabilisation des placements de la Société :

DEGRÉ DE CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE	INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE ET LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	TEST DE DÉPRÉCIATION	REPRISE D'UNE PERTE DE VALEUR
Filiales	<ul style="list-style-type: none"> > Filiales en exploitation > Consolidation 	<ul style="list-style-type: none"> > Consolidées avec une participation ne donnant pas le contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> > Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans. 	<ul style="list-style-type: none"> > Une dépréciation du goodwill ne peut être reprise. > Une dépréciation des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur.
Placements sur lesquels la Société exerce une influence notable ou un contrôle conjoint	<ul style="list-style-type: none"> > Méthode de la mise en équivalence 	<ul style="list-style-type: none"> > Le bénéfice et les autres éléments du résultat global comptabilisés correspondent à la quote-part revenant à la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> > La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation. 	<ul style="list-style-type: none"> > Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Placements de portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> > Disponibles à la vente 	<ul style="list-style-type: none"> > Le bénéfice correspond aux dividendes reçus. > Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments du résultat global. > Des charges de dépréciation sont imputées au bénéfice, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> > Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement. > Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge de dépréciation. 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas de reprise possible, même s'il y a un recouvrement de la valeur par la suite > Une diminution ultérieure du prix de l'action donne lieu à une autre dépréciation.

Ce résumé comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes des états financiers consolidés pour l'exercice 2013 de la Société : Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables; Placements; Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée; Goodwill et immobilisations incorporelles; et Participations ne donnant pas le contrôle.

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires est classé dans la section Résultats de la Corporation Financière Power de la façon suivante :

- > le **bénéfice opérationnel** attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires;
- > les **autres éléments** ou le bénéfice non opérationnel, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par ses filiales et Pargesa.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la

Société. Le bénéfice opérationnel, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments non récurrents sont exclus de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power – Sommaire des résultats – États résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

Dans la présente revue de la performance financière, la Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et expliquer ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Selon ce mode de présentation, les participations de la Financière Power dans Lifeco et IGM sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Ce mode de présentation non consolidée, qui n'est pas conforme aux IFRS, est utile puisqu'il permet d'isoler les activités propres de la société mère de celles des filiales en exploitation et de refléter ainsi les apports respectifs de ces dernières.

RÉSULTATS DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

SOMMAIRE DES RÉSULTATS – ÉTATS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS mentionnées dans le présent document pour les périodes indiquées et des résultats présentés au titre du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du bénéfice par action

selon les IFRS. Dans la présente section, les apports de Lifeco et d'IGM, qui représentent la majeure partie du bénéfice de la Financière Power, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. L'apport au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, tel qu'il figure à la note 34, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés de 2013 de la Société, comprend le bénéfice opérationnel et les autres éléments.

BASE NON CONSOLIDÉE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Apport au bénéfice opérationnel :		
Lifeco	1 391	1 329
IGM	446	433
Pargesa	76	102
	1 913	1 864
Résultats des activités propres	(74)	(69)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(131)	(117)
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 708	1 678
Autres éléments		
Lifeco	151	(95)
IGM	(1)	7
Pargesa	38	28
	188	(60)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 896	1 618
Bénéfice par action (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)		
– bénéfice opérationnel	2,40	2,37
– bénéfice non opérationnel	0,27	(0,08)
– bénéfice net	2,67	2,29

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 708 M\$ (2,40 \$ par action), comparativement à 1 678 M\$ (2,37 \$ par action) pour la période correspondante de 2012.

Le bénéfice opérationnel comprend la quote-part revenant à la Société des coûts de restructuration et d'acquisition liés à l'acquisition d'Irish Life, d'un montant de 68 M\$ pour l'exercice 2013, et d'une charge de 36 M\$ relativement aux options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 achetées par Lifeco et la Financière Power (se reporter également à la section Facteurs de risque).

- > Compte non tenu de ces coûts, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 812 M\$ (2,55 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

APPORT AU BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL PROVENANT DE LIFECO, D'IGM ET DE PARGESA

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice opérationnel de Lifeco, d'IGM et de Pargesa a augmenté de 2,6 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à la période correspondante de 2012, passant de 1 864 M\$ à 1 913 M\$.

Lifeco

L'apport de Lifeco au bénéfice opérationnel de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 1 391 M\$, comparativement à 1 329 M\$ pour la période correspondante de 2012. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Lifeco a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'un montant de 2 052 M\$ (2,108 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 1 946 M\$ (2,049 \$ par action) pour la période correspondante de 2012, soit une augmentation de 2,9 % par action.
- > En 2013, l'acquisition d'Irish Life a fait croître le bénéfice de Lifeco de 85 M\$ (à l'exclusion des coûts de restructuration). Pour 2013, le bénéfice de Lifeco comprenait des coûts de restructuration et d'acquisition de 97 M\$ après impôt liés à l'acquisition d'Irish Life.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats des secteurs opérationnels de Lifeco :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco		
Canada	1 148	1 038
États-Unis	276	321
Europe	701	615
Exploitation générale de Lifeco	(73)	(28)
	2 052	1 946

Société financière IGM

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'apport d'IGM au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est chiffré à 446 M\$, comparativement à 433 M\$ pour la période correspondante de 2012. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > IGM a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 764 M\$ (3,02 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 746 M\$ (2,92 \$ par action) pour la période correspondante de 2012, soit une augmentation de 3,4 % par action.

Le tableau suivant présente le bénéfice opérationnel avant intérêts et impôt (une mesure non conforme aux IFRS) des secteurs à présenter d'IGM :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Groupe Investors	718	693
Mackenzie	251	251
Exploitation générale et autres	110	112
	1 079	1 056

- > Au 31 décembre 2013, le total de l'actif géré se chiffrait à 131,8 G\$, le meilleur résultat de fin d'exercice de toute l'histoire d'IGM, comparativement à 120,7 G\$ au 31 décembre 2012.

Le tableau suivant présente l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement :

TRIMESTRES (EN MILLIARDS DE DOLLARS)	2013	2012
Premier	106,9	103,6
Deuxième	108,4	100,9
Troisième	110,2	101,0
Quatrième	114,6	102,4

- > Au deuxième trimestre de 2012, le Groupe Investors, une filiale d'IGM, a annoncé une série de changements à la tarification de ses fonds communs de placement et d'améliorations de ses produits dans le but de mieux servir ses clients. Ces changements ont été entièrement annualisés au troisième trimestre de 2013.

Pargesa

L'apport de Pargesa au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est établi à 76 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à un apport de 102 M\$ pour la période correspondante de 2012. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le bénéfice opérationnel de Pargesa s'est chiffré à 251 M FS, comparativement à 346 M FS pour la période correspondante de 2012.
- > L'apport d'Imerys pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 110 M FS, comparativement à 108 M FS à la période correspondante de 2012.
- > L'apport de Lafarge pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 72 M FS, comparativement à 93 M FS pour la période correspondante de 2012.
- > Une grande part du résultat de Pargesa est composée de dividendes reçus de Total (approuvés aux deuxième, troisième et quatrième trimestres), de GDF Suez (approuvés aux deuxième et troisième trimestres), de Suez Environnement (approuvés au deuxième trimestre) et de Pernod Ricard (approuvés aux deuxième et quatrième trimestres). SGS, dans laquelle une participation de 15 % a été acquise en mars 2013, n'a pas contribué au bénéfice opérationnel de 2013 étant donné qu'elle avait versé son dividende de 2013 avant l'acquisition. Conformément aux IFRS, le groupe Pargesa comptabilise les dividendes à titre de bénéfice au cours de la période où ils sont approuvés.

- > La quote-part revenant à Pargesa des dividendes enregistrés sur ces placements s'est établie à 232 M FS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 270 M FS à la période correspondante de 2012. La diminution en 2013 est essentiellement attribuable à la cession partielle des actions de GDF Suez au deuxième trimestre de 2013 et, dans une moindre mesure, à la cession d'une participation de 0,3 % dans Total au quatrième trimestre.

- > Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le bénéfice opérationnel comprend la quote-part revenant à Pargesa d'une charge sans effet de trésorerie comptabilisée par GBL, d'un montant de 83 M FS, relativement aux options d'achat incorporées aux obligations échangeables contre des actions de Suez Environnement (émises en 2012) et des actions de GDF Suez (émises en 2013), ainsi qu'aux obligations émises par GBL en 2013 qui sont convertibles en actions de GBL. La perte est attribuable à la hausse du cours des actions sous-jacentes aux obligations.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES

Les résultats des activités propres incluent les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les charges opérationnelles, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Les activités propres ont représenté une charge nette de 74 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à une charge nette de 69 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les résultats des activités propres comprennent une charge de 18 M\$ relativement aux options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 achetées par la Société en 2013 (se reporter également à la section Facteurs de risque).

Les résultats des activités propres comprennent également un montant de 9 M\$ relativement à la comptabilisation partielle de l'avantage lié aux reports en avant de pertes de la Société par suite du renouvellement des transactions de consolidation des pertes fiscales avec IGM.

AUTRES ÉLÉMENTS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Lifeco		
Provision liée à un litige	151	(96)
Quote-part de la Société des autres éléments d'IGM	–	1
IGM		
Charge d'impôt sans effet de trésorerie	–	(4)
Changement d'état de certaines déclarations de revenus	–	14
Charges de restructuration et autres charges	(6)	–
Quote-part de la Société des autres éléments de Lifeco	5	(3)
Pargesa		
Charges de dépréciation à l'égard de GDF Suez	(13)	(48)
Profit à la cession partielle de GDF Suez	15	–
Profit à la cession partielle de Total	38	–
Profit à la cession partielle de Pernod Ricard	–	46
Profit à la cession d'Arkema	–	43
Autres (charges) produits	(2)	(13)
	188	(60)

En 2013, les autres éléments comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

- > Un recouvrement de 226 M\$, après impôt, comptabilisé par Lifeco au quatrième trimestre relativement à une décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario le 3 février 2014 portant sur l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. en 1997.
- > Les coûts de restructuration après impôt et les autres charges comptabilisés par IGM au quatrième trimestre pour un montant de 6 M\$.
- > Une charge de dépréciation comptabilisée par GBL au premier trimestre à l'égard de son placement dans GDF Suez, laquelle s'élevait à 13 M\$.
- > Un profit comptabilisé par GBL au cours du deuxième trimestre lié à la cession partielle de sa participation dans GDF Suez pour un montant de 15 M\$.
- > Le profit réalisé par GBL au quatrième trimestre à la cession partielle de sa participation dans Total pour un montant de 38 M\$.

En 2012, les autres éléments comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

- > Une charge comptabilisée par Lifeco relativement aux ajustements de la provision liée à un litige de 99 M\$ (dont une tranche de 3 M\$ a été comptabilisée par IGM), après impôt, au quatrième trimestre.
- > Une charge sans effet de trésorerie comptabilisée par IGM au deuxième trimestre à la suite de l'augmentation du taux d'imposition des sociétés de l'Ontario et de son incidence sur les passifs d'impôt différé liés aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui découlent d'acquisitions antérieures d'entreprises, ainsi que la comptabilisation, au quatrième trimestre de 2012, d'une variation favorable de l'estimation de la charge d'impôt sur le bénéfice relative à certaines déclarations de revenus.
- > La dépréciation du placement de GBL dans GDF Suez au quatrième trimestre, d'un montant de 48 M\$, déduction faite des profits de change comptabilisés par Pargesa et la Société.
- > Les profits réalisés au premier trimestre par GBL à la cession partielle de sa participation dans Pernod Ricard, d'un montant de 46 M\$, et à la cession de sa participation dans Arkema, d'un montant de 43 M\$.
- > Les charges liées à la dépréciation du goodwill et à la restructuration comptabilisées par Lafarge aux premier et deuxième trimestres, qui figurent dans le tableau à titre d'autres charges

BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 896 M\$ (2,67 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 1 618 M\$ (2,29 \$ par action) pour la période correspondante de 2012.

BILANS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS

BASE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant présente les composantes des bilans consolidés résumés de la Société. Les colonnes de Lifeco et d'IGM correspondent à leurs bilans consolidés résumés, alors que la colonne de la Financière Power correspond à son bilan non consolidé.

					FINANCIÈRE POWER BASE CONSOLIDÉE	
	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	ÉLIMINATIONS ET RECLASSEMENTS	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	925	2 791	1 082	(454)	4 344	3 313
Placements	27	128 574	5 920	389	134 910	123 603
Participations dans Lifeco et IGM	13 285	350	718	(14 353)	–	–
Participation dans Parjointco	2 437	–	–	–	2 437	2 121
Participations dans une entreprise contrôlée conjointement et une entreprise associée	–	227	–	–	227	–
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	10 832	–	–	10 832	10 599
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	5 070	–	–	5 070	2 064
Immobilisations incorporelles	–	3 456	1 825	–	5 281	4 933
Goodwill	–	5 812	2 656	637	9 105	8 673
Autres actifs	120	8 014	679	(87)	8 726	7 848
Participation pour le compte des polices de fonds distincts	–	160 779	–	–	160 779	105 432
Total de l'actif	16 794	325 905	12 880	(13 868)	341 711	268 586
PASSIF						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	132 063	–	–	132 063	120 712
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	5 572	–	5 572	4 701
Débetures et instruments d'emprunt	250	5 740	1 325	(40)	7 275	5 817
Débetures de fiducies de capital	–	163	–	–	163	164
Autres passifs	431	7 161	1 275	(111)	8 756	8 095
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	–	160 779	–	–	160 779	105 432
Total du passif	681	305 906	8 172	(151)	314 608	244 921
FONDS PROPRES						
Actions privilégiées perpétuelles	2 755	2 314	150	(2 464)	2 755	2 255
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	13 358	15 323	4 558	(19 881)	13 358	11 308
Participations ne donnant pas le contrôle	–	2 362	–	8 628	10 990	10 102
Total des fonds propres	16 113	19 999	4 708	(13 717)	27 103	23 665
Total du passif et des fonds propres	16 794	325 905	12 880	(13 868)	341 711	268 586

Les bilans consolidés comprennent les actifs et les passifs de la Société ainsi que ceux de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 341,7 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 268,6 G\$ au 31 décembre 2012.

- > L'acquisition d'Irish Life par Lifeco a donné lieu à une augmentation des placements et des autres actifs pour un montant de 10,2 G\$ et à une augmentation de l'actif des fonds distincts pour un montant de 36,3 G\$.
- > Au 31 décembre 2013, les placements s'établissaient à 134,9 G\$, soit une hausse de 11,3 G\$ par rapport au 31 décembre 2012, principalement liée à Lifeco. Se reporter également à l'information présentée à la section Flux de trésorerie plus loin.

Le passif a augmenté, passant de 244,9 G\$ au 31 décembre 2012 à 314,6 G\$ au 31 décembre 2013, principalement en raison de l'acquisition d'Irish Life par Lifeco.

- > Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 11,4 G\$ en raison principalement de l'incidence de l'acquisition d'Irish Life par Lifeco, qui se chiffre à 7,0 G\$.
- > Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts ont augmenté de 55,3 G\$ en raison essentiellement de l'incidence de 36,3 G\$ de l'acquisition d'Irish Life, de l'augmentation de la valeur de marché et des produits de placement de 12,9 G\$, et de l'incidence des fluctuations des devises de 7,2 G\$.

BASE NON CONSOLIDÉE

Dans ce mode de présentation non consolidée, Lifeco et IGM sont comptabilisées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ce mode de présentation non consolidée, qui n'est pas conforme aux IFRS, permet de rehausser l'information fournie dans la revue de la performance financière et aide le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de la Financière Power, lesquels comprennent ses participations dans Lifeco et IGM selon la méthode de la mise en équivalence.

31 DÉCEMBRE	2013	2012
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[1]	925	984
Placements	27	–
Participations dans des filiales selon la méthode de la mise en équivalence	13 285	11 042
Participation dans Parjointco selon la méthode de la mise en équivalence	2 437	2 121
Autres actifs	120	102
Total de l'actif	16 794	14 249
PASSIF		
Débetures	250	250
Autres passifs	431	436
Total du passif	681	686
FONDS PROPRES		
Actions privilégiées perpétuelles	2 755	2 255
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	13 358	11 308
Total des fonds propres	16 113	13 563
Total du passif et des fonds propres	16 794	14 249

[1] Présentation fondée sur une base non consolidée; les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 454 M\$ (625 M\$ au 31 décembre 2012) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés de 2013, ce montant est classé dans les placements.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 925 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 984 M\$ à la fin de décembre 2012 (pour plus de détails, se reporter à la section Flux de trésorerie – Base non consolidée, présentée plus loin). Le montant des dividendes trimestriels qui ont été déclarés par la Société, mais qui n'ont pas encore été versés s'est chiffré à 282 M\$ au 31 décembre 2013. Les dividendes déclarés par IGM que la Société n'a pas encore reçus se sont chiffrés à 80 M\$ au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme ou des effets équivalents. Aussi, la Financière Power détient des dépôts libellés en devises et peut être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des contreparties bien cotées des contrats de couverture en vue de réduire l'incidence de cette fluctuation. Au 31 décembre 2013, environ 91 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 925 M\$ étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

La valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco a augmenté pour s'établir à 15 722 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 13 163 M\$ au 31 décembre 2012, comme l'indique le tableau suivant :

	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	TOTAL
Valeur comptable au début de l'exercice	8 488	2 554	2 121	13 163
Placement dans des filiales	545	–	–	545
Quote-part du bénéfice opérationnel	1 391	446	76	1 913
Quote-part des autres éléments	151	(1)	38	188
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	688	39	260	987
Dividendes	(810)	(318)	(63)	(1 191)
Autres, incluant l'incidence de la variation des participations	115	(3)	5	117
Valeur comptable au 31 décembre 2013	10 568	2 717	2 437	15 722

FONDS PROPRES

Actions privilégiées perpétuelles Le 28 février 2013, la Société a émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série S, pour un produit brut de 300 M\$.

Le 11 décembre 2013, la Société a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif de 4,20 %, rajusté tous les cinq ans, série T, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 31 janvier 2014, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, rajusté tous les cinq ans, série M, d'un montant de 175 M\$.

Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 13 358 M\$ au 31 décembre 2013, contre 11 308 M\$ au 31 décembre 2012. Cette augmentation de 2 050 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > Une augmentation de 1 003 M\$ des bénéfices non distribués, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 2 027 M\$, déduction faite des dividendes déclarés de 1 127 M\$, et les autres augmentations de 103 M\$ découlant principalement d'un profit de dilution relatif à la réduction de la participation de Lifeco par suite de l'émission d'actions ordinaires par Lifeco au troisième trimestre de 2013.
- > Une augmentation de 990 M\$ des réserves (autres éléments du bénéfice global et montants liés à la rémunération fondée sur des actions) comprenant :
 - > une augmentation de 296 M\$ attribuable aux gains actuariels liés aux régimes de retraite de la Société et de ses filiales.
 - > un écart de conversion positif de 566 M\$.
 - > une diminution de 127 M\$ liée aux placements disponibles à la vente et aux couvertures de flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.

- > une augmentation de 270 M\$ essentiellement liée à la quote-part revenant à la Société des autres éléments du bénéfice global de Pargesa.
- > une diminution nette de 15 M\$ en 2013 relativement à la rémunération fondée sur des actions de la Société et de ses filiales.

> Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a émis 2 069 600 actions ordinaires (930 400 à la période correspondante de 2012) en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés pour une contrepartie totale de 57 M\$ (25 M\$ en 2012), ce qui comprend un montant de 12 M\$ (5 M\$ en 2012) représentant les charges cumulatives liées à ces options.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 18,78 \$ au 31 décembre 2013, comparativement à 15,95 \$ à la fin de 2012.

NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

À la date du présent rapport, 711 173 680 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 709 104 080 au 31 décembre 2012. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation résulte de l'exercice d'options aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 7 522 386 actions ordinaires étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 23 novembre 2012, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 1,5 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires et de titres de créance non garantis, ou de toute combinaison des trois. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres de créance et de participation en temps opportun afin de lui permettre de modifier la structure du capital de la Société en fonction de l'évolution des conditions économiques et de sa situation financière.

FLUX DE TRÉSORERIE**BASE CONSOLIDÉE (RÉSUMÉ)**

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activités opérationnelles	5 651	5 369
Activités de financement	618	(561)
Activités d'investissement	(5 428)	(4 872)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	190	(8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 031	(72)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 313	3 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	4 344	3 313

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 1 031 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à une diminution de 72 M\$ à la période correspondante de 2012.

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 5 651 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 5 369 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les activités opérationnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2013, par rapport à la période correspondante de 2012, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de Lifeco ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 5 026 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 4 722 M\$ à la période correspondante de 2012. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont principalement affectés par Lifeco au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices, des charges opérationnelles et des commissions ainsi qu'aux règlements de sinistres. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont surtout investis par Lifeco pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures.
- > Les activités opérationnelles d'IGM ont généré des flux de trésorerie de 715 M\$, après le paiement des commissions, comparativement à 710 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société, ainsi que les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 618 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 561 M\$ à la période correspondante de 2012.

Les activités de financement de l'exercice clos le 31 décembre 2013, par rapport à la période correspondante de 2012, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de Lifeco ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 493 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 037 M\$ à la période correspondante de 2012.
- > Les activités de financement d'IGM ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 117 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 136 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > Le versement de dividendes par la Société sur des actions ordinaires et des actions privilégiées d'un montant de 1 123 M\$, comparativement à 1 105 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > L'émission d'actions ordinaires de la Société pour un montant de 45 M\$, en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés, comparativement à une émission d'un montant de 20 M\$ pour la période correspondante de 2012.

- > L'émission d'actions privilégiées par la Société pour un montant de 500 M\$, comparativement à une émission d'un montant de 250 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 5 428 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 4 872 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les activités d'investissement de l'exercice clos le 31 décembre 2013, par rapport à la période correspondante de 2012, incluent ce qui suit :

- > Les activités d'investissement de Lifeco ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 4 813 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 3 838 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > Les activités d'investissement d'IGM ont généré des sorties de trésorerie nettes de 808 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 839 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > En outre, la Société a diminué son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 171 M\$, comparativement à une augmentation pour la période correspondante de 2012 qui a donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 195 M\$.

BASE NON CONSOLIDÉE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	2 027	1 735
Bénéfice de Lifeco, d'IGM et de Parjointco non reçu en espèces	(910)	(624)
Autres	(11)	8
	1 106	1 119
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées	(1 123)	(1 105)
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	500	250
Émission d'actions ordinaires	45	20
Frais d'émission d'actions	(14)	(7)
	(592)	(842)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'actions ordinaires de Lifeco	(545)	–
Acquisition de placements	(26)	–
Autres	(2)	–
	(573)	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(59)	277
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	984	707
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	925	984

La Financière Power est une société de portefeuille; les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, avant le versement de dividendes sur les actions privilégiées et sur les actions ordinaires, sont principalement constitués des dividendes reçus de Lifeco, d'IGM et de Parjointco ainsi que des produits de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend particulièrement de la réception de fonds suffisants de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et de dividendes par les

principales filiales de Lifeco est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation. Le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM est assujéti à des lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. De plus, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

Les dividendes déclarés par Lifeco et IGM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur leurs actions ordinaires ont totalisé 1,23 \$ et 2,15 \$ par action, respectivement, soit les mêmes montants qu'à la période correspondante de 2012. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a comptabilisé des dividendes de Lifeco et d'IGM d'un montant de 810 M\$ (797 M\$ en 2012) et de 318 M\$ (même montant en 2012), respectivement.

Pargesa déclare et verse un dividende annuel au deuxième trimestre, lequel se clôture le 30 juin. Le dividende versé par Pargesa à Parjointco en 2013 s'est élevé à 2,57 FS par action au porteur, soit le même montant qu'en 2012. La Société a reçu des dividendes de Parjointco d'un montant de 59 M FS en 2013 (60 M FS en 2012).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le dividende déclaré sur les actions ordinaires de la Société s'est élevé à 1,40 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2012.

SOMMAIRE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales, Lifeco et IGM, doivent faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et le bénéfice net, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les jugements importants portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales et les principales sources d'incertitude en matière d'estimations concernent : certaines entités à consolider, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, l'évaluation de la juste valeur, la dépréciation de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice, les avantages du personnel futurs et les commissions de vente différées. Ces éléments sont présentés dans les notes des états financiers consolidés de 2013. Les principales estimations comptables critiques sont résumées ci-après.

CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités de la filiale ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales font preuve de jugement pour déterminer si elles exercent un contrôle sur l'entité émettrice lorsqu'elles détiennent moins de la majorité des droits de vote.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée pour évaluer les contrats d'assurance est la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de 2013 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société, Lifeco et IGM s'appuient. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente — La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement des sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente — La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les actions de ses portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date des bilans.

Prêts hypothécaires et autres prêts et obligations classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et prêts et créances — La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est évaluée selon les taux d'intérêt du marché offerts pour des prêts comportant des échéances et des risques de crédit similaires. Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement — La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et tient compte des ajustements apportés lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses en immobilisations ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives futures, taux de location, dépenses en immobilisations et opérationnelles) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation de sortie et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

DÉPRÉCIATION DE PLACEMENTS

Les placements sont examinés régulièrement de façon individuelle afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée en résultat net.

Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts payables dans les délais prévus. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts, et aux obligations ayant subi une dépréciation qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des dépréciations sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente ayant subi une dépréciation et qui sont comptabilisées à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans les réserves au titre de la réévaluation des placements est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et toutes les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà constatés en résultat net; par conséquent, une réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée en résultat net. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme ayant subi une perte de valeur.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments du bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

Impôt exigible — L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé — L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires

imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser tout ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne peuvent être comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies acquis par les employés et les conseillers admissibles est déterminé actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté la version révisée d'IAS 19 (IAS 19R), *Avantages du personnel*. Conformément aux dispositions transitoires, la Société et ses filiales ont appliqué la norme révisée de façon rétrospective. Par conséquent, les informations financières comparatives des états financiers et des notes annexes de 2012 ont été retraitées.

Les modifications à IAS 19 incluent l'élimination de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, qui sont maintenant constatés immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite correspondent à la situation de capitalisation de ces régimes dans les bilans consolidés. De plus, tous les coûts des services, y compris les réductions et les liquidations, sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des régimes de retraite. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. La Société et ses filiales définissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs sont établis à partir d'une courbe de rendement de titres d'emprunt de sociétés ayant une notation de AA.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si l'accès à un régime est réduit, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes au titre des réductions sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts des services rendus de l'exercice, les coûts des services passés et les gains et les pertes au titre des réductions sont compris dans les charges opérationnelles et frais administratifs.

Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global et ne sont pas reclassées en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime et il est inclus dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Les commissions versées à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur une période maximale de sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2013, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

En outre, le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus appliqué à la juste valeur des actifs pour calculer le coût des prestations. Selon la norme révisée, le même taux d'actualisation doit être appliqué à l'obligation au titre des prestations ainsi qu'aux actifs du régime lors de la détermination du montant net du coût financier. Ce taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

De plus, la norme révisée comprend des modifications portant sur la présentation de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et des composantes de la charge de retraite dans les états financiers d'une entité, y compris la séparation du montant total des charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi entre les montants qui sont comptabilisés dans les états des résultats (les coûts des services et le montant net du coût financier) et les montants

qui sont comptabilisés dans les états du résultat global (les réévaluations). Les informations à fournir à l'égard des régimes de retraite comprennent une analyse du risque lié aux régimes de retraite, une analyse de sensibilité, une explication des éléments constatés dans les états financiers et des descriptions du montant, de l'échéancier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19R, cette modification a été appliquée de façon rétroactive, ce qui a donné lieu à une diminution du solde d'ouverture des fonds propres de 474 M\$ au 1^{er} janvier 2012 (diminution de 311 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 163 M\$ des

participations ne donnant pas le contrôle), et à une diminution additionnelle des fonds propres de 233 M\$ (diminution de 155 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 78 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle) au 31 décembre 2012.

Les éléments des états financiers retraités en raison d'IAS 19R comprennent les autres actifs, les autres passifs, les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée, les bénéfices non distribués, les réserves (autres éléments du bénéfice global) et les participations ne donnant pas le contrôle présentés dans les états financiers.

L'incidence du changement de méthode comptable sur le bénéfice net consolidé est présentée ci-dessous :

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2012
Bénéfice net présenté antérieurement	2 940
Ajustement apporté au bénéfice net	
Charges opérationnelles et frais administratifs	(12)
Quote-part du bénéfice de la participation dans l'entreprise contrôlée conjointement	(4)
Impôt sur le bénéfice	4
	(12)
Bénéfice net retraité	2 928

En raison de la variation du bénéfice net consolidé en 2012, le bénéfice de base et dilué par action a diminué de 0,01 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

IFRS 10 — ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10). La Société et ses filiales ont évalué s'il y avait lieu ou non de consolider une entité en se fondant sur la définition révisée du contrôle. La norme définit le contrôle comme étant lié au pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités pertinentes de l'entité détenue, à sa capacité de tirer des avantages variables de ses avoirs dans l'entité détenue et au lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

La Société et ses filiales ont évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 10 sur toutes leurs sociétés de portefeuille et autres entités détenues, ce qui a donné lieu aux ajustements décrits ci-après :

Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts — Lifeco a évalué la définition révisée du contrôle à l'égard des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices et a conclu qu'elle n'avait pas changé de façon importante. Lifeco continuera de présenter les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants égaux et correspondants des actifs et des passifs dans les bilans, et Lifeco fournit des informations supplémentaires sur la nature de ces entités et sur les risques connexes.

De plus, dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, Lifeco a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net et les fonds propres de la Société, mais il a toutefois donné lieu à une hausse des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants égaux et correspondants dans les bilans au titre de l'actif et du passif, soit une hausse de 484 M\$ et de 403 M\$ au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012, respectivement.

L'application d'IFRS 10 aux fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices pourrait continuer à évoluer d'ici le 1^{er} janvier 2014, date à laquelle les assureurs européens seront tenus d'adopter cette norme. Lifeco continuera de surveiller les développements à l'égard de cet aspect de la norme et tout autre développement.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2013 de la Société pour plus de renseignements en ce qui a trait à la présentation et aux informations à fournir relativement à ces structures.

Titres de fiducies de capital — La Fiducie de capital Canada-Vie et la Fiducie de capital Great-West (les fiducies de capital) étaient consolidées par Lifeco en vertu d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Les fiducies de capital ne seront plus consolidées dans les états financiers de la Société étant donné que le placement de Lifeco dans les fiducies de capital n'a pas d'exposition à des rendements variables et donc, qu'il ne satisfait pas à la définition révisée du contrôle selon IFRS 10.

Le changement à l'égard de la consolidation n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net ni sur les fonds propres de la Société; toutefois, la déconsolidation s'est traduite par une augmentation de 45 M\$ des obligations au 31 décembre 2012 et de 282 M\$ au 1^{er} janvier 2012, ce qui a augmenté des mêmes montants les débetures de fiducies de capital dans les bilans.

Autres — Par suite de l'adoption d'IFRS 10, Lifeco a également reclassé dans le bilan un montant de 47 M\$ entre les actions et les immeubles de placement au 31 décembre 2012 et de 48 M\$ au 1^{er} janvier 2012. En outre, la Société a reclassé un montant de 41 M\$ lié à des obligations et à des débetures et instruments d'emprunt au 31 décembre 2012 et de 39 M\$ au 1^{er} janvier 2012.

IFRS 11 — PARTENARIATS Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives contenues dans IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11), lesquelles séparent les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option d'utiliser la consolidation proportionnelle pour comptabiliser des participations dans des coentreprises pour les entités, ces dernières devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. La Société a conclu que Parjointco constitue une coentreprise, car l'arrangement contractuel procure aux parties au partenariat le droit à l'actif net plutôt qu'aux actifs et aux obligations sur une base individuelle. En conséquence, la Société continuera de comptabiliser son placement dans cette entreprise contrôlée conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 12 — INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives contenues dans IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés par des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. L'adoption de cette norme a eu pour effet d'augmenter les informations à fournir en ce qui a trait aux filiales, aux partenariats et aux participations de la Société dans l'entreprise associée; toutefois, elle n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

IFRS 13 — ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La norme réunit dans une seule norme toutes les directives relatives à l'évaluation de la juste valeur et à l'information à fournir. La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou versé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché. Cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société, mais elle nécessite la présentation d'informations supplémentaires relatives à l'évaluation de la juste valeur (se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2013 de la Société). La norme a été appliquée de façon prospective.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que les modifications à ces normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreraient en vigueur.

IAS 32 — INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION

Le 1^{er} janvier 2014, la Société et ses filiales adopteront les directives comprises dans les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Cette norme révisée précise les exigences en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La Société a évalué les répercussions de cette norme et elle a déterminé qu'elle n'aura aucune incidence sur la présentation de ses états financiers.

IFRS 4 — CONTRATS D'ASSURANCE

En juin 2013, l'IASB a publié un exposé-sondage révisé pour IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui propose des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. Les modifications proposées visent à répondre aux questions liées à l'évaluation, à la présentation et à la transition qui ont été soulignées dans l'exposé-sondage initial, publié en juillet 2010, lors de consultations menées auprès du secteur de l'assurance et des utilisateurs d'états financiers. Les propositions révisées s'inspireraient du modèle d'évaluation par étapes qui oblige l'assureur à évaluer les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs associés aux contrats d'assurance.

La norme proposée diffère de manière importante des pratiques comptables et actuarielles actuellement utilisées par Lifeco en vertu de la MCAB. Les pratiques comptables actuelles établissent un lien étroit entre l'évaluation comptable des passifs d'assurance et les actifs précis utilisés pour soutenir ces passifs, ce qui réduit les non-concordances comptables lorsque les passifs et les actifs sont appariés adéquatement d'un point de vue économique. Selon les propositions de l'IASB, la plupart des passifs relatifs aux contrats d'assurance seraient évalués en fonction des taux d'intérêt en vigueur et, selon les modifications proposées en mars 2013 pour IFRS 9, *Instruments financiers*, les actifs d'investissement liés à certains titres de créance seraient également comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, la variation de la valeur comptable des passifs d'assurance et des actifs d'investissement découlant de la variation

IAS 1 — PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives fournies dans la version modifiée de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. En vertu de la norme modifiée, les autres éléments du bénéfice global sont classés par nature et groupés selon que les éléments seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) ou qu'ils ne le seront pas. Cette norme révisée porte seulement sur la présentation et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société. Les modifications ont été appliquées de manière rétroactive.

IFRS 7 — INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

Le 1^{er} janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives comprises dans les modifications apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui présente de nouvelles informations à fournir relativement aux instruments financiers, notamment au sujet des droits de compensation et des arrangements connexes aux termes de conventions-cadres de compensation. La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société (se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2013 de la Société).

des taux d'intérêt serait présentée dans les autres éléments du bénéfice global plutôt que dans le résultat net. Bien que cette proposition exclue la volatilité liée aux taux d'intérêt du résultat net, certains autres actifs utilisés pour soutenir les passifs d'assurance ne sont pas admissibles à l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du bénéfice global, comme les prêts et les créances, qui seraient plutôt évalués au coût amorti, et d'autres actifs, comme les placements en titres de participation, qui seraient évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les propositions révisées de l'IASB auront également une incidence sur le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance et les changements à apporter à la présentation des produits des contrats d'assurance qui sont comptabilisés au cours de la période et qui sont présentés dans les états financiers.

Le 25 octobre 2013, Lifeco avait soumis une lettre d'observations en réponse à l'exposé-sondage de l'IASB, faisant part de ses inquiétudes à l'égard du fait que les lecteurs des états financiers n'auront pas accès à un portrait fidèle des résultats financiers d'un assureur. L'exposé-sondage devrait produire des résultats financiers plus volatils qui, de l'avis de Lifeco, ne reflètent pas l'incidence réelle des contrats d'assurance sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie d'une entité. Dans sa réponse du 1^{er} novembre 2013 à l'exposé-sondage de l'IASB, le Conseil des normes comptables (le CNC) a proposé des changements visant à réduire la volatilité des résultats financiers des assureurs. L'IASB tient actuellement des délibérations sur les observations reçues au sujet de son exposé-sondage.

Le 6 janvier 2014, Lifeco a présenté une lettre d'observations en réponse à l'exposé-sondage ED/2013/7 du CNC portant sur les contrats d'assurance. Dans cette lettre, Lifeco se questionne sur la pertinence du projet de norme pour les entités canadiennes.

Lifeco continue de surveiller activement les développements à cet égard et, tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée et entrée en vigueur, elle continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon les politiques comptables et actuarielles actuelles, y compris selon la MCAB.

IFRS 9 — INSTRUMENTS FINANCIERS L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, en 2010 afin de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IASB compte apporter de nouvelles modifications touchant la comptabilisation des instruments financiers et a donc divisé en trois phases son projet de modification d'IFRS 9 : classement et évaluation, méthode de dépréciation et comptabilité de couverture.

- > L'IASB a publié une proposition visant à modifier les dispositions d'IFRS 9 portant sur le classement et l'évaluation en apportant une nouvelle modification à portée limitée qui ajouterait une nouvelle catégorie pour le classement de certains actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.
- > L'IASB a publié un exposé-sondage révisé en mars 2013 portant sur l'utilisation de la méthode de dépréciation pour les actifs financiers. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans le présent document, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle de Lifeco et d'IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans la Financière Power sont exposées aux risques liés à ses filiales, y compris ceux auxquels est exposée la Financière Power à titre d'actionnaire principal de Lifeco et d'IGM. Pargesa, une société de portefeuille, est assujettie au risque en raison de la nature de ses activités et des activités de sa filiale directe, GBL, et de sa filiale indirecte, Imerys. Ces risques sont liés aux risques de crédit, de liquidité et de marché, tels qu'ils sont décrits dans les états financiers consolidés de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres charges opérationnelles et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de la Financière Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à la Financière Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation.

Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver à l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et

- > L'IASB a conclu ses délibérations au sujet des critères liés à l'application de la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité, et l'organisme a lancé la phase finale des travaux portant sur la comptabilité de couverture en novembre 2013. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société et ses filiales sera évaluée de façon approfondie lorsque les étapes restantes du projet de l'IASB qui vise à remplacer IAS 39 auront été franchies. En juillet 2013, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 à une date qui sera fixée uniquement lorsque les exigences relatives à la méthode de dépréciation, au classement et à l'évaluation auront été établies. La Société et ses filiales continuent toutefois de suivre activement l'évolution de cette norme. En ce qui concerne Lifeco, elle suit l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.

de ses filiales. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de la Financière Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour la Financière Power. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Le cours de marché des titres de la Financière Power peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Financière Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges de dépréciation. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

La Société a recours, à l'occasion, à des instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques. Le 16 octobre 2013, la Société a acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 d'un montant nominal de 3,4 G\$, pour une contrepartie de 21 M\$, à titre de macrocouverture du capital contre un recul important des marchés boursiers causé par l'incertitude politique à l'égard du pouvoir d'emprunt du gouvernement des États-Unis. (Se reporter également à la section Instruments financiers dérivés plus loin).

ARRANGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes qui les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale peut être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal des activités de réassurance de Lifeco, ses filiales fournissent des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés aux filiales de Lifeco ou les montants à payer par celles-ci. Une lettre de crédit peut être utilisée à vue. Si un montant est tiré par un bénéficiaire sur une lettre de crédit, la banque émettrice versera ce montant à celui-ci, et les filiales de Lifeco devront rembourser ce montant à la banque.

Lifeco a indiqué que, par l'entremise de certaines de ses filiales en exploitation, elle a fourni des lettres de crédit à des parties externes et internes, tel qu'il est décrit à la note 32 des états financiers consolidés de 2013 de la Société.

PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante

à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dette à long terme ^[1]	7 275	658	966	5 651
Dépôts et certificats	187	171	11	5
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	5 572	890	4 649	33
Contrats de location simple ^[2]	708	155	428	125
Obligations d'achat ^[3]	197	61	103	33
Engagements contractuels ^[4]	466	466	–	–
Total	14 405	2 401	6 157	5 847
Lettres de crédit ^[5]				

[1] Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2013 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et des éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[5] Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés de 2013 de la Société.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la Great-West prend part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de la Corporation Financière Power. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Lifeco fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power.

IGM conclut également des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent : i) la prestation de certains services administratifs ; ii) la distribution de produits d'assurance ; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 204 M\$ en 2013 (232 M\$ en 2012).

Le 7 janvier 2014, la Société a renouvelé les transactions de consolidation des pertes fiscales qu'elle a conclues avec IGM. La Société a acquis des débentures garanties à 4,50 % d'IGM, pour un total de 1,67 G\$. Une filiale en propriété exclusive de la Financière Power a émis des actions privilégiées à 4,51 % totalisant 1,67 G\$ à l'intention d'IGM à titre de seule contrepartie pour les débentures. La Société possède le droit juridiquement exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit.

INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers de la Société. Le tableau fait une distinction entre les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux comptabilisés au coût amorti. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Ces éléments comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, l'impôt sur le bénéfice à recevoir, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créateurs, les conventions de rachat, les dividendes à verser, les intérêts créditeurs et l'impôt

sur le bénéfice exigible, ainsi que certains autres passifs financiers. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2013 de la Société).

AUX 31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	70 104	70 104	65 050	65 050
Disponibles à la vente	8 370	8 370	7 407	7 407
Prêts hypothécaires et autres prêts				
À la juste valeur par le biais du résultat net	324	324	249	249
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	7 297	7 297	5 949	5 949
Disponibles à la vente	117	117	138	138
Immeubles de placement	4 288	4 288	3 572	3 572
Instruments dérivés	654	654	1 060	1 060
Autres actifs	396	396	285	285
	91 550	91 550	83 710	83 710
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligations				
Prêts et créances	11 855	12 672	10 934	12 438
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Prêts et créances	24 591	25 212	22 548	23 859
Actions				
Disponibles à la vente	632	632	674	674
	37 078	38 516	34 156	36 971
Total des actifs financiers	128 628	130 066	117 866	120 681
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	(889)	(889)	(739)	(739)
Instruments dérivés	(779)	(779)	(413)	(413)
Autres passifs	(20)	(20)	(141)	(141)
	(1 688)	(1 688)	(1 293)	(1 293)
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	(5 572)	(5 671)	(4 701)	(4 787)
Débiteures et instruments d'emprunt	(7 275)	(8 066)	(5 817)	(6 779)
Débiteures de fiducies de capital	(163)	(205)	(164)	(216)
Dépôts et certificats	(187)	(188)	(163)	(165)
	(13 197)	(14 130)	(10 845)	(11 947)
Total des passifs financiers	(14 885)	(15 818)	(12 138)	(13 240)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de chaque société. La Société et ses filiales ont chacune mis en place des procédures et des politiques opérationnelles relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion du risque;
- > faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- > surveiller la relation de couverture.

La Société et ses filiales disposent de politiques, de lignes directrices ou de procédures pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, de taux d'intérêt et de prix).

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté (28 559 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 17 178 M\$ au 31 décembre 2012) et l'exposition au risque de crédit, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a diminué (654 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 1 060 M\$ au 31 décembre 2012). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2013 de la Société.

Le 16 octobre 2013, Lifeco a acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 d'un montant nominal de 6,8 G\$, pour une contrepartie de 41 M\$, à titre de macrocouverture du capital contre un recul important des marchés boursiers causé par l'incertitude politique à l'égard du pouvoir d'emprunt du gouvernement des États-Unis. Le 16 octobre 2013, la Société a également acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois similaires sur le S&P 500 d'un montant nominal de 3,4 G\$, pour une contrepartie de 21 M\$.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2013, et sous réserve des limites décrites ci-après à la section Limites de Lifeco à l'égard des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2013.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont dressés conformément aux IFRS. La direction de la Société est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites inhérentes et pourraient devenir inefficaces par suite de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction ainsi que du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013, suivant

les critères de l'*Internal Control – Integrated Framework* (le cadre COSO) publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation et sous réserve des limites décrites ci-après à la section Limites de Lifeco à l'égard des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, le chef de la direction ainsi que le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes de communication de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2013.

En 2013, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur celui-ci.

LIMITES DE LIFECO À L'ÉGARD DES CONTRÔLES ET DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières, pour la période close le 31 décembre 2013, la direction de Lifeco a limité l'étendue des contrôles et procédures de communication de l'information de Lifeco de même que du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Lifeco pour en exclure les contrôles, politiques et procédures d'Irish Life, que Lifeco a acquise le 18 juillet 2013.

Entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2013, Irish Life a enregistré des produits de 526 M\$ et un bénéfice net de 85 M\$ (excluant des coûts de restructuration de 11 M\$ engagés par Irish Life). Au 31 décembre 2013, le total des actifs d'Irish Life se chiffrait à 48,4 G\$, montant qui comprend des placements pour le compte des polices de fonds distincts de 38,2 G\$. Le total des passifs d'Irish Life se chiffrait à 46,3 G\$, y compris un montant de 38,2 G\$ au titre des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts.

FAITS NOUVEAUX

Le 3 février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement relativement à l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. en 1997. Ce jugement infirmait la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario du 24 janvier 2013 portant sur les montants devant être réaffectés au surplus attribuable aux comptes de participation. La Cour d'appel a réduit le montant de 285 M\$ qui avait été initialement prescrit, le faisant ainsi passer à 52 M\$ (27 M\$ à l'égard de la

London Life et 25 M\$ à l'égard de la Great-West). En réponse au jugement de la Cour d'appel, Lifeco a comptabilisé un recouvrement au quatrième trimestre de 2013, soit au cours de la période durant laquelle l'événement postérieur s'est produit, ce qui a eu une incidence favorable de 226 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco. La quote-part revenant à la Financière Power de ce montant correspondait à 156 M\$.

PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012	2011 ^[1]
Total des produits ^[2]	28 830	32 934	32 433
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ^[3,4]	1 708	1 678	1 729
Par action – de base	2,40	2,37	2,44
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ^[3]	1 896	1 618	1 722
Par action – de base	2,67	2,29	2,43
Par action – dilué	2,63	2,27	2,41
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 896	1 618	1 684
Par action – de base	2,67	2,29	2,38
Par action – dilué	2,63	2,27	2,36
Actif consolidé ^[2,3]	341 711	268 586	252 678
Total des passifs financiers ^[2,3]	14 885	12 138	15 184
Débiteures et instruments d'emprunt	7 275	5 817	5 888
Fonds propres	16 113	13 563	13 521
Valeur comptable par action	18,78	15,95	16,26
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	711,2	709,1	708,2
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang			
Série A	0,5250	0,5250	0,5250
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série M ^[5]	1,5000	1,5000	1,5000
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P	1,1000	1,1000	1,1000
Série R ^[6]	1,3750	1,2837	
Série S ^[7]	1,1006		
Série T ^[8]			

[1] Les données de 2011 n'ont pas été ajustées pour tenir compte des reclassements de la période considérée et des IFRS, nouvelles et révisées, qui ont été adoptées le 1^{er} janvier 2013. Les données de 2011 comprennent également les produits tirés des activités abandonnées.

[2] Au cours de l'exercice, la Société a reclassé les chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

[3] Les chiffres de 2012 ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'incidence rétroactive des nouvelles IFRS et des IFRS révisées en 2013, en particulier IAS 19R, *Avantages du personnel* et IFRS 10, *États financiers consolidés*. Les données de 2011 comprennent également le bénéfice lié aux activités abandonnées de 38 M\$ (0,05 \$ par action).

[4] Le bénéfice opérationnel et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures non conformes aux IFRS.

[5] Rachetée le 31 janvier 2014.

[6] Émise en février 2012.

[7] Émise en février 2013. Le premier versement de dividendes a été effectué le 30 avril 2013 et s'élevait à 0,2006 \$ par action. Le dividende annuel régulier correspond à 1,2000 \$ par action.

[8] Émise en décembre 2013. Le premier versement de dividendes sera effectué le 30 avril 2014 et s'élèvera à 0,4027 \$ par action. Le dividende annuel régulier correspond à 1,0500 \$ par action.